## COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2011

Le 18 février 2011 à 19 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF - GENET JP - VASQUEZ E -DUCOVAT D. Absents excusés :

- Monique LERAYER, qui donne pouvoir à Elise VASQUEZ
- Stéphane PELLEGRINI, qui donne pouvoir à Jean-François VILLANNE
- Xavier AUBIN, qui donne pouvoir à Delphine DUCOVAT
- Roger MION

Absent excusé : Jean-Louis PFEIFFER. Secrétaire de séance : Valéry PRUNIER

## 1. Employés communaux : suite du contrat de travail de Jean-Claude Bérost

Différentes possibilités ont été étudiées depuis la dernière réunion de conseil par l'adjointe administrative. Le conseil décide à l'unanimité de prolonger le travail de Jean-Claude Bérost au service de la commune sous la forme d'un CDD de trois années et de maintenir le temps de travail actuel hebdomadaire (26h). Le salaire sera annualisé, mais la saisonnalité sera organisée et prévue dans le contrat de travail, avec trois mois plus creux où la durée hebdomadaire de travail sera de 22h: en novembre, janvier et février et trois mois plus chargés où cette durée sera de 30h en mai juin et juillet. L'amplitude hebdomadaire pourra par ailleurs ponctuellement varier de 20 à 32h par semaine.

Le chapitre budgétaire lié aux dépenses de personnel (après déductions des aides d'Etat) va donc être impacté. Suite à une ligne de base à 40 000 € de 2006 à 2009, 2010 avait vu (cf CR du 4 février 2011) une augmentation à 47 000 € pourune amélioration du service. Le budget 2011 à prévoir est désormais à 57 000 €, non plus pour augmenter le service, mais pour compenser la baisse des aides de l'Etat. Il est néanmoins normal que les collectivités fassent jouer la solidarité nationale dans les deux sens et que la commune aide ainsi à juguler un peu les déficits publics. Une contribution de 10 000 €est tout à fait raisonnable et sera absorbée dans le budget sans problème conséquent.

Séance levée à 20 heures 15